

N°18-06-070

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 27 juin à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 15 juin 2018.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. ; PIRET R. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BEAUBOIS B. ; LEMAIRE C.
Messieurs DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; GARDIN J. (reçoit pouvoir de G. DELATTRE) ; COLIN O. ; FRANQUE G.A. ; SENECA D. ; CRENLEUX L. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. (reçoit pouvoir de D. MONFAIT) ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir d'E. BOIN) ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ;

Absents excusés :

Madame BOIN E. (donne pouvoir à J. DELANNOY)
Messieurs PRUVOST M. ; DUWAT A. ; LHEUREUX M. ; BRUGGEMAN M. ; MONFAIT D. (donne pouvoir à M. MAGERE) ; DELATTRE G. (donne pouvoir à J. GARDIN) ; BEE D.

Absents :

Madame FOURNIER A.
Messieurs DUFOUR O. ; WALLET B. ; GALLET J.M.

Monsieur Maurice MAGERE est élu secrétaire.

OBJET : RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS – AVENANT AU CEJ

Rapporteur : Hélène CARVALHO

Un Contrat Enfance et Jeunesse, contrat d'objectifs et de cofinancement, a été passé entre la CAF et la Communauté de Communes du Pays de Lumbres pour couvrir la période du 01/01/2016 au 31/12/2019. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus. Il ne porte que sur le volet "enfance".

Pour intégrer le poste d'Audrey CARON, agent social recruté depuis le 1^{er} avril 2018, il y a lieu de signer un avenant au contrat. Il s'agit d'autoriser le Président à le signer.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **VALIDE** l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse entre la CAF et la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, consistant à intégrer le poste de l'agent social nouvellement recruté et **AUTORISE** le Président à le signer.

Pour extrait conforme.
Le Président,



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20180627-18-06-070-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018